

Convertir et gérer son mélange futaie-taillis en futaie irrégulière

Taillis avec futaie irrégulière,
Christine Pompougnac
© CNPF

Le traitement sylvicole de la conversion vers la futaie irrégulière peut être le plus adapté pour certaines chênaies en mélanges futaie sur taillis, mais sous certaines conditions à respecter.

Les peuplements concernés

La conversion vers la futaie irrégulière sera le traitement le plus adapté aux chênaies dans les cas suivant :

- L'espèce de chêne en place (pédonculé, sessile ou pubescent) est adaptée à la station ;
- La surface terrière est comprise entre 8 et 20 m²/ha (idéalement entre 12 et 17) ;
- Chaque catégorie de grosseur* est représentée par au moins 20% du nombre total d'arbres ;
- La qualité et l'état sanitaire des arbres dans toutes les catégories permettent d'espérer des débouchés en bois d'œuvre ;
- La présence de gibier n'empêche pas la régénération naturelle de se développer.

Dans les autres cas, ce traitement peut être possible, mais ne sera pas forcément le plus adapté, voire, si l'on s'éloigne de ces caractéristiques, il ne sera pas viable économiquement.

Le traitement à appliquer à une chênaie doit être choisi à la lumière d'une description fine des peuplements



Fiche Technique Gestion

N°04 « Typologie des peuplements à chênes prépondérants »

D'autres enjeux (paysage, biodiversité...), jugés prioritaires en fonction du contexte, permettraient cependant de le choisir à condition d'accepter la contrainte technique et/ou économique.

La coupe jardinatoire : prélèvement au sein de toutes les catégories de dimensions

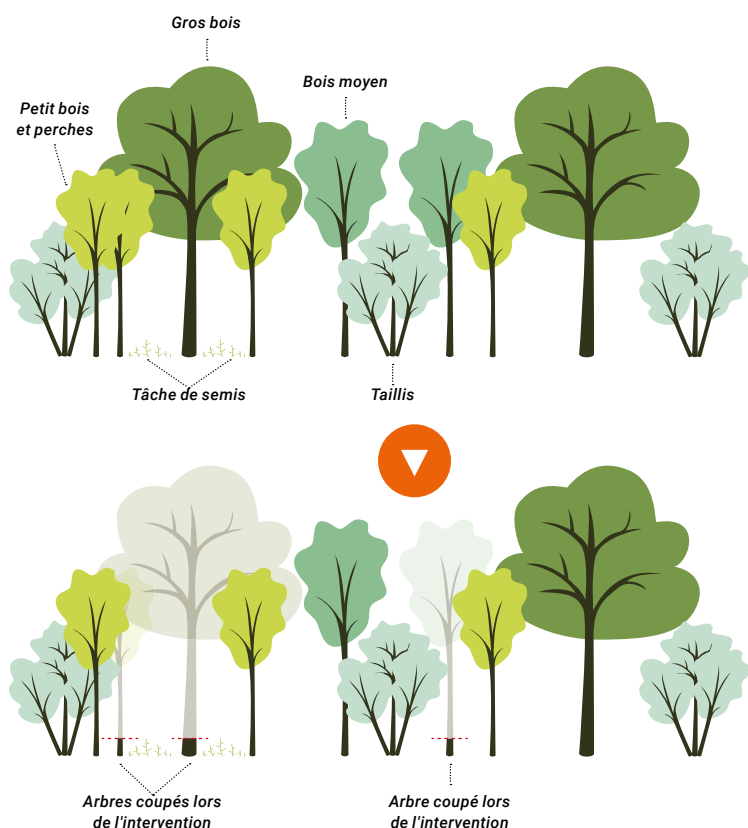
La coupe dans la futaie s'appelle la coupe jardinatoire. Elle prélève souvent entre 15 et 20% du volume de la futaie, et a 4 principaux rôles :

- **Éclaircir** parmi les perches, les petits et les moyens bois, en exploitant les arbres de moindre qualité concurrençant la cime des plus beaux arbres à favoriser ;
- **Récolter** des arbres mûrs, en conditionnant cette récolte à la présence de semis si elle ne permet pas de favoriser d'autres chênes de qualité dans un rayon de 8 m (2 ares) ;
- **Abaisser** la surface terrière de la futaie, afin qu'elle

soit comprise entre 12 m²/ha et 17 m²/ha (sans toutefois dépasser 20% de prélèvement), valeur permettant potentiellement à la régénération naturelle de se développer lorsque des trouées sont ouvertes ;

- **Structurer** les peuplements, en privilégiant de préférence les catégories de grosseur les moins pourvues.

Selon la richesse du peuplement, cette coupe intervient tous les 8 à 12 ans.



Le bon dosage de la lumière est primordial pour assurer à la fois une bonne croissance des arbres, le développement des semis dans les trouées, la limitation de la végétation concurrente et le maintien de la qualité des arbres

BON À SAVOIR : un peuplement de chênes pousse d'environ 0,3 m²/ha/an. Ainsi, si la rotation est de 10 ans, le capital du peuplement aura augmenté de 3 m²/ha entre 2 coupes. Ainsi :

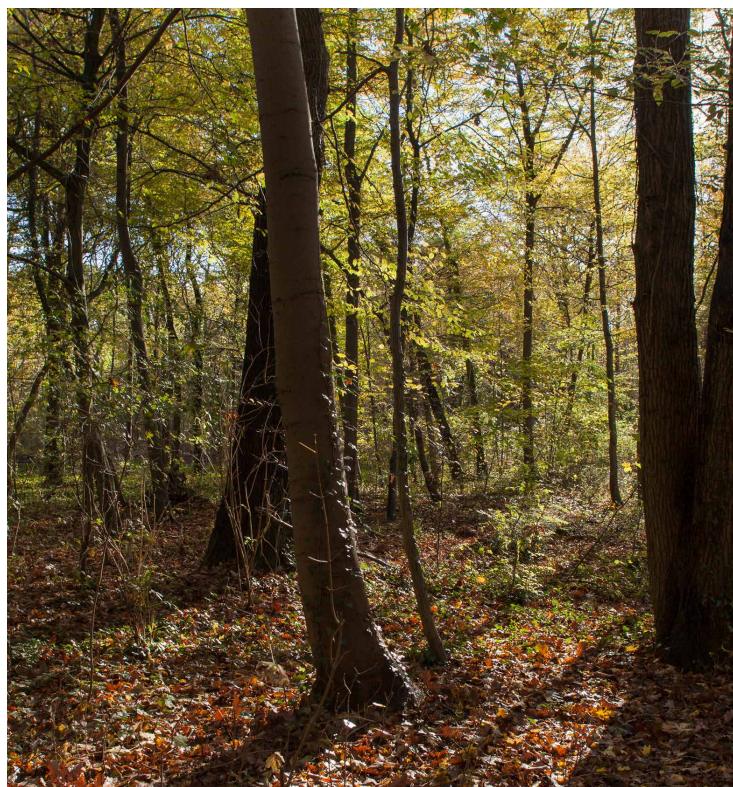
- Si la surface terrière du peuplement est d'environ 15 m²/ha/an, il est conseillé de le maintenir à ce niveau, et donc de prélever l'accroissement (soit 3 m²/ha tous les 10 ans) ;
- Si elle est plus faible, il faut chercher à capitaliser, et donc réduire les prélèvements ;
- Si elle est plus forte, il faut décapitaliser progressivement, avec prélèvement un peu plus fort.

Les cloisonnements d'exploitation : un pré requis à privilégier dans tous les cas !

Larges de 4m et installés tous les 20 m à 25 m, les cloisonnements ont plusieurs intérêts.

Tout d'abord canaliser la circulation ultérieure des débardeurs dans le peuplement, limitant ainsi les tassements de sol comme les dégâts aux arbres maintenus sur pied et à la régénération naturelle. Mais également à guider les travaux (voir plus loin) à réaliser en facilitant la progression dans la parcelle, le repérage et une mise en lumière du sous-étage.

Les prélèvements doivent se faire dans toutes les catégories de dimensions, Sylvain Gaudin © CNPF





L'éclaircie de taillis, une technique simple pour mettre en valeur l'existant,
Alexandre Guerrier © CNPF

L'éclaircie dans le taillis

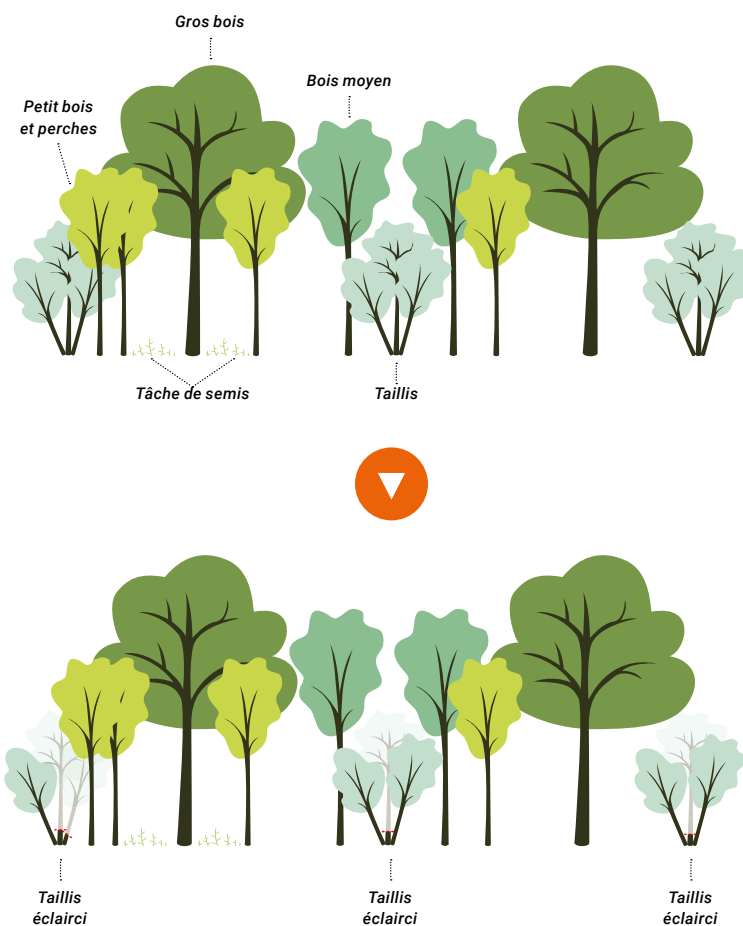
L'intervention dans le taillis aura également plusieurs rôles simultanés :

- Prélever les brins concurrençant le houppier des chênes ;
- Abaisser le couvert en sous-étage, pour permettre le développement de la régénération lorsqu'une trouée est créée ;
- Maintenir un sous-étage, idéalement de 1 à 3 m²/ha, permettant un ombrage relatif favorable à la qualité des chênes et à un contrôle de la végétation pouvant concurrencer très fortement les semis (fougère, molinie, ronce, rejets de trembles ou charmes ...).

Concrètement :

- Éclaircir dans chaque cépée, en prélevant un ou plusieurs brins de taillis, notamment les plus gros, tout en maintenant des brins assurant le rôle de sous-étage ;
- À proximité des trouées de régénération ôter les brins empêchant le développement des semis ;
- Une rotation de 8 à 10 ans est conseillée

Dans un taillis dense (plus de 5 m²/ha), l'éclaircie de taillis sera exploitée avant toute coupe jardinatoire. Dans les autres cas, elle peut suivre la coupe jardinatoire (permet de vendre les têtes de chênes avec le taillis), ou être réalisée à mi-rotation (permet de mieux doser la lumière, en laissant le peuplement réagir à la coupe jardinatoire).





Le travail et l'observation de la pousse des semis dans les trouées de régénération est indispensable,
Jérôme Rosa © CNPF

Un renouvellement en continu

En futaie régulière, l'objectif est d'obtenir un renouvellement du peuplement à un moment donné de sa vie (au moment de la coupe de régénération), alors que ce renouvellement est recherché presque constamment dans le temps et l'espace en futaie irrégulière : le principe théorique est que la régénération remplace continuellement les gros chênes prélevés.

Si le peuplement concerné respecte les critères présentés en début de fiche, et s'il est traité comme indiqué précédemment, la régénération naturelle doit se développer dans les trouées créées par la coupe jardinatoire et l'éclaircie de taillis.

Pas de futaie irrégulière sans travaux sylvicoles

Mais dans la plupart des cas, des travaux sylvicoles restent indispensables pour permettre au semis de croître : il est estimé un temps d'intervention moyen d'1 heure par ha et par an (environ 65 euros/ha pour 3 à 5 trouées/ha à chaque passage)

Dégagement : selon les caractéristiques du milieu naturel (station forestière) et la structure du peuplement, a minima un dégagement dans les 5 ans qui suivent une coupe (coupe jardinatoire ou éclaircie de taillis) pour limiter la concurrence de la végétation à la surface du sol (ronces, rejets...)

Plantation : dans les cas où des trouées n'ont pas de semis, ou s'il y a volonté de diversifier les essences présentes

Dépressage : des trouées de régénération au stade gaulis en cas de régénération dense.

Une cartographie des trouées au GPS permet d'affiner l'effort de régénération et de quantifier plus facilement les interventions urgentes à réaliser trouée par trouée par l'entrepreneur de travaux.

BON À SAVOIR : Pour savoir si la trouée reçoit suffisamment de lumière, observer l'élongation de la pousse terminale : elle doit être supérieure à celle des pousses latérales, et d'au moins 20 cm de longueur.

Dans le cas contraire les semis ont besoin de lumière : éclaircie dans la futaie, dans le taillis, dégagements, seront de mise. Attention c'est l'apport en lumière latérale qui est importante, il faut donc alléger le couvert du peuplement environnant la trouée, sans créer de trop grandes ouvertures néfastes à la qualité des chênes (risque d'apparition de gourmands sur le tronc), et au maintien d'une ambiance forestière.

Retrouver la collection complète des fiches techniques Essences et Gestion du CNPF IFC sur www.ifc.cnpf.fr



Soutien financier obtenu de la région Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne. Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Rédacteurs : Jérôme Rosa & Franck Massé
Relectrices : Virginie Le Mesle & Sabrina Mimoun
Coordination : Léa Boubet et Augustin Bouthenet
Conception Graphique : Sifflole.
Impression : Prévost BBV

Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement

Septembre 2023
2^{ème} édition

